

Décision

Générale

colonial

Décision n° 594 AUXILIAIRES.

n° 594

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1945

Date de publication
26 juillet 1945

Date du numéro
1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 15 jours à solde entière pour en jouir à Diré-Daoua (Ethiopie) est accordée à Aden Ismaïl, chef du quartier n° 3. Pendant l'absence de Aden Ismaïl, le chef du quartier n° 5. Ahmed Moussa, assurera cumulativement avec ses fonctions celles du chef du quartier n° 3.